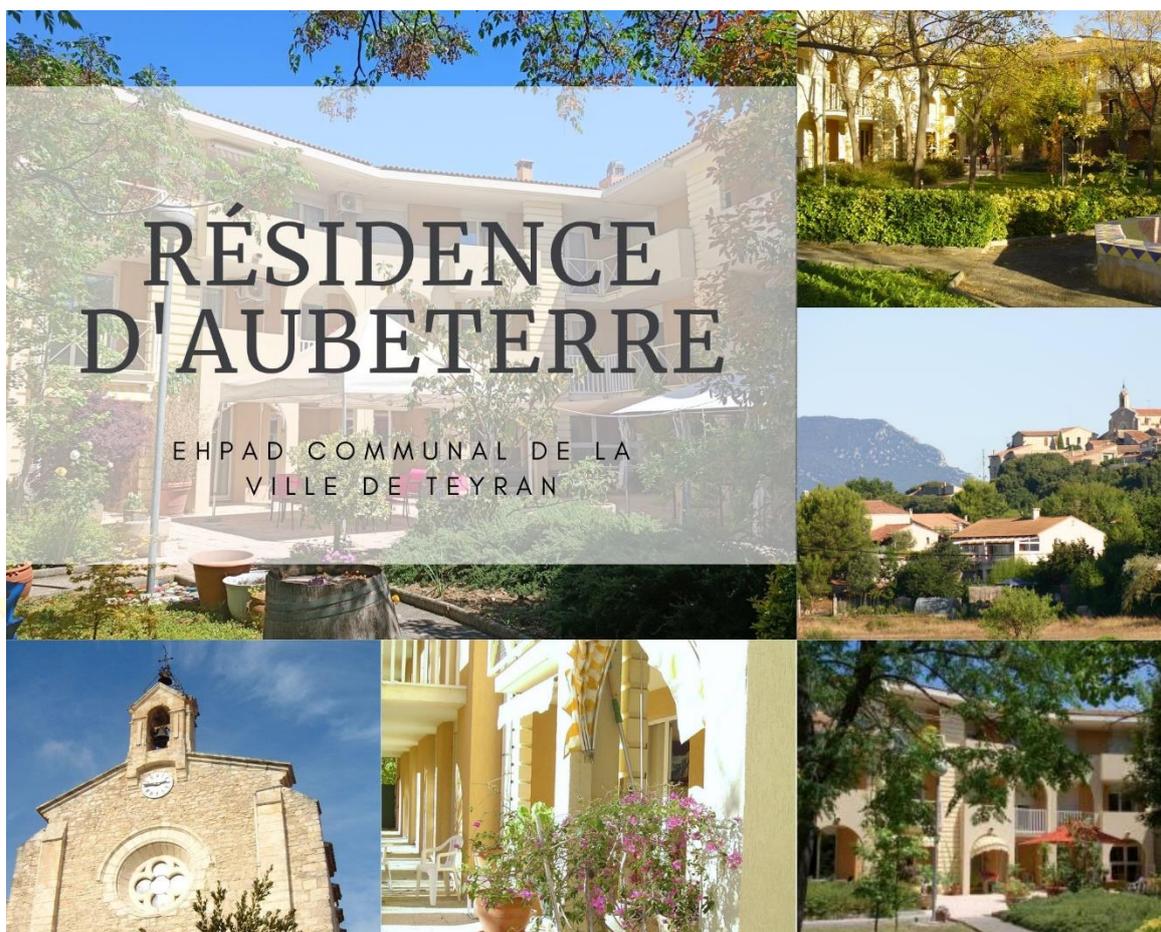


# LIVRET D'ACCUEIL

---



7, rue des Pilles  
34820 TEYRAN  
TEL : 04 67 70 87 07  
[raubetterre@wanadoo.fr](mailto:raubetterre@wanadoo.fr)

# BIENVENUE

---

Les membres du Conseil d'Administration et l'ensemble du personnel de la Résidence d'Aubeterre vous souhaitent la bienvenue.

Cette structure est un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) et nous vous remercions de l'avoir choisie.

Le personnel qui sera amené à vous entourer et vous accompagner au quotidien mobilisera tout son savoir-faire, son professionnalisme et son attention pour que vos conditions de vie soient les plus agréables et sécurisantes possibles.

Ce livret a été réalisé afin de vous permettre de mieux connaître l'établissement qui va vous accueillir et tenter ainsi de répondre aux questions que vous vous posez peut-être.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions qui nous seront précieuses pour améliorer nos conditions d'accueil et de séjour.

Nous restons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.



Teyran  
GRANDEUR NATURE



## PRÉSENTATION DE LA RÉSIDENCE

La Résidence d'Aubeterre est un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) public, géré par le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Teyran, sous statut de la Fonction Publique Territoriale.

Construite en 1989, la Résidence se situe dans un environnement calme et verdoyant et bénéficie d'un parc ombragé, idéal pour les tournois de pétanque. Initialement foyer-logement, la maison de retraite a obtenu l'appellation d'EHPAD ainsi que l'agrément des personnes relevant de l'aide sociale en 2004.

D'une capacité de 66 lits, dont 1 réservé aux séjours temporaires, la structure ne propose que des chambres individuelles, chacune équipée d'une salle de bain privative.

Le personnel, composé d'une cinquantaine de professionnels des secteurs du soin, de l'administratif et de la logistique, a pour objectif de répondre au mieux à vos besoins et à vos attentes.

Nos engagements sont :

- vous accompagner en tenant compte de votre histoire de vie, de votre personnalité et de vos habitudes
- préserver votre santé et de maintenir votre autonomie dans la mesure des moyens qui nous sont alloués
- respecter votre dignité, votre intimité et vos croyances,
- vous assister chaleureusement et avec professionnalisme

L'établissement est soumis aux autorités de tarification du Conseil Départemental de l'Hérault et de l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

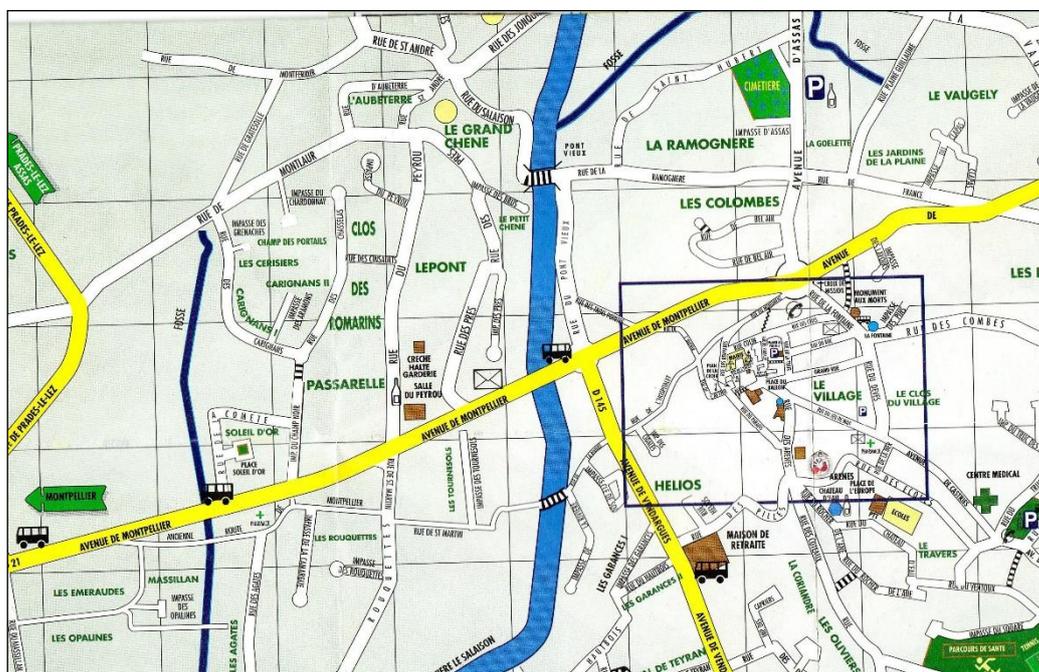


## LOCALISATION

Entourée par les communes de VENDARGUES, CASTRIES, CLAPIERS, JACOU, ASSAS et LE CRES, TEYRAN est située à 9 kms au nord-est de Montpellier.

Riche d'une population de 4500 habitants, le village compte de nombreux commerces, dont 2 pharmacies, ainsi que plusieurs médecins, dentistes, kinésithérapeutes et infirmiers.

Construite au pied du vieux village, la maison de retraite est facilement accessible.





## FORMALITÉS D'ADMISSION

L'établissement accueille des personnes seules ou des couples, âgés d'au moins 60 ans. Avant toute prise de décision, il est souhaitable que vous et vos proches visitiez la structure. Le secrétariat est à votre disposition au 04.67.70.87.07 afin de vous proposer une date de visite.

### PROCÉDURES D'ADMISSION

#### ▪ LE DOSSIER DE DEMANDE D'ADMISSION

Vous trouverez à l'accueil un dossier de demande d'admission qui se compose :

- Du dossier administratif à compléter par la personne âgée et/ou sa famille
- Du dossier médical à faire compléter par le médecin traitant

Une fois rempli, le dossier doit être envoyé ou remis au secrétariat. Une première lecture est effectuée par le médecin coordonnateur qui écarte les demandes incompatibles avec les possibilités d'accueil de la structure (maladie d'Alzheimer notamment).

Si le dossier est accepté, le secrétariat vous contacte afin de fixer un rendez-vous pour une visite de pré-admission médicale **obligatoire**.

#### ▪ LA VISITE DE PRÉ-ADMISSION

Vous y rencontrerez le médecin coordonnateur, accompagné de la psychologue, du cadre infirmier et/ou de l'aide-soignante coordinatrice.

À l'occasion de cette rencontre, nous vous demandons de bien vouloir vous munir de vos dernières ordonnances et résultats d'examen ainsi que de tout autre document médical qui vous semble utile et nécessaire.

L'objectif de cette visite est de s'assurer que la structure est apte à apporter les soins adaptés à votre état de santé en toute sécurité et que votre demande d'admission se fait avec votre consentement libre et éclairé.

De cette visite médicale découle un avis favorable ou non. Dans le cas d'un avis favorable, la secrétaire de la structure vous contactera par téléphone pour fixer avec vous un rendez-vous administratif afin de constituer le volet administratif de l'admission. Une date d'entrée sera également communiquée, en fonction des places disponibles.

Dans le cas d'un avis défavorable, vous serez prévenu par téléphone ou par mail.

#### ▪ L'ADMISSION

##### ➔ LE VOLET ADMINISTRATIF

À la suite de la visite de pré-admission, un rendez-vous administratif sera fixé avec la secrétaire de la structure. Cet entretien permet de faciliter et préparer au mieux le jour de l'installation. Vous seront alors remis un contrat de séjour et un règlement de fonctionnement qui devront être signés.

Le jour de votre arrivée, la secrétaire sera à votre disposition pour vous accompagner dans votre chambre et répondre à vos questions relatives aux démarches administratives et financières.

Son habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'Aide Sociale et de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A) permet à l'établissement d'accueillir les personnes qui en font la demande et qui remplissent les conditions d'admission.

Les services sociaux de votre département ou de votre commune, mais aussi le CCAS de Teyran, sur rendez-vous, sont à votre disposition pour vous renseigner sur les prestations auxquelles vous pouvez prétendre.

Par ailleurs, le centre local d'information et de coordination (C.L.I.C) de Montpellier est disponible pour vous informer sur vos droits, vous conseiller et vous orienter dans vos démarches (Tél : 04.67.67.33.35)

#### ✓ **Les conditions de participation financière et de facturation**

Les tarifs journaliers sont fixés annuellement par le Conseil Départemental de l'Hérault sur proposition du Conseil d'Administration du CCAS de Teyran et comprennent :

- Un tarif hébergement à la charge du résident composé du prix de journée et du ticket modérateur (GIR 5-6). Ce tarif comprend les prestations hôtelières, de restauration, d'entretien, d'animation, d'accueil et d'administration.
- Un tarif dépendance comprenant les prestations d'assistance à l'accomplissement des actes au quotidien sans relation avec le soin. En fonction de sa dépendance et du niveau de ses ressources, le résident pourra recevoir l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) permettant de couvrir en partie le coût de ce tarif.

Les frais de séjour sont payables mensuellement entre le premier et le dixième jour de chaque mois, par chèque libellé à l'ordre de SGC EST HÉRAULT, ou par virement bancaire.

Par ailleurs, l'établissement perçoit de l'ARS une dotation globale de soins destinée à assurer pour l'essentiel les frais de personnel : médecin coordonnateur, infirmiers, ergothérapeute et aides-soignants, ainsi que certains dispositifs médicaux.

#### ✓ **Le dépôt de garantie**

Un dépôt de garantie d'un montant de 1500 euros est demandé lors de l'entrée dans l'établissement. Il est encaissé et conservé par la trésorerie et ne produit pas d'intérêt. Il est restitué au départ ou au décès dans un délai maximum de 2 mois, sous réserve de succession et après s'être assuré qu'il n'y ait pas de dette envers l'établissement, déduction faite du montant des éventuelles dégradations constatées dans l'état des lieux de sortie contradictoire du logement.

Selon la réglementation du Conseil départemental de l'Hérault, les bénéficiaires de l'aide sociale ne sont pas soumis au dépôt de garantie.

#### → LE VOLET MÉDICAL

Le jour de votre arrivée, un membre de l'équipe médicale viendra vous voir afin de récupérer vos médicaments et répondre à vos questions d'ordre médical et paramédical. Les traitements de tous les résidents sont préparés de façon hebdomadaire par les infirmiers de la structure.

✓ **Les soins de la vie quotidienne**

Vous serez pris en charge par des aides-soignants et aides médico-psychologiques qui veillent à assurer les soins de nursing et l'aide aux gestes de la vie quotidienne tels que toilette, aide aux repas et déplacements. L'objectif premier de l'équipe est de préserver au maximum votre autonomie.

✓ **Le suivi médical**

Il est assuré par le médecin traitant de votre choix et les soins prescrits sont effectués par des infirmières. Le médecin coordonnateur de la structure supervise quant à lui la qualité et la permanence des soins, en assurant le lien entre l'équipe médicale et les médecins traitants.

Une psychologue est également à la disposition des résidents et leur famille. Les rendez-vous sont à prendre auprès des infirmières ou de l'accueil.

→ VOS INFORMATIONS ET VOTRE PARTICIPATION

✓ **Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés**

Pendant votre séjour, des renseignements vous concernant sont traités sur informatique dans les conditions fixées par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Votre dossier est informatisé pour assurer la coordination et la qualité des soins entre les différents professionnels de santé intervenant dans la structure. Ces données sont protégées par le secret médical et, sous couvert de l'autorisation de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, peuvent être communiquées à des organismes qui gèrent les statistiques de certaines pathologies.

La loi "Informatique et Libertés" vous donne le droit d'accéder à ces informations et de les rectifier. Ce droit s'exerce auprès de la direction.

✓ **Le Conseil de Vie Sociale**

Le Conseil de Vie Sociale est le lieu privilégié d'information et d'expression des résidents.

Il se réunit environ 3 fois par an dans la structure. Il est composé des résidents, des représentants des résidents, des familles et du personnel. Il permet aux personnes âgées d'être mieux informées sur la vie de l'établissement et sur tout ce qui peut avoir une incidence sur leurs conditions de vie. Il doit être également le moyen pour les résidents de participer, de s'exprimer, de communiquer et d'agir ensemble.

 **VOTRE CHAMBRE**

L'établissement dispose de 66 chambres individuelles d'une superficie moyenne de 22 m<sup>2</sup>, équipées chacune d'une salle de bains avec lavabo, douche et WC.

Il est néanmoins possible et conseillé de la personnaliser avec des petits meubles, des décorations et des tableaux. Cette personnalisation doit être validée par la direction et être compatible avec la surface disponible, l'état de dépendance du résident et les règles de sécurité.

Toutes les chambres et salles de bains sont équipées d'un système d'appel permettant de contacter le personnel soignant 24H/24H. Si le résident souhaite le téléphone et internet, la demande doit être faite par lui ou sa famille auprès d'Orange. Le branchement et les communications sont à la charge du résident.

L'entretien de votre chambre ainsi que les petites réparations sont assurés par le personnel de la structure.



## VOS ESPACES

### SALONS

L'établissement dispose d'un grand salon climatisé situé au RDC et d'un petit salon par étage afin de permettre aux familles de profiter de leur parent dans un environnement plus intime.

Le grand jardin extérieur fleuri est aménagé en promenoir ce qui permet de profiter de balades ou d'activités diverses en plein air.

### SALLE À MANGER

Lumineuse et climatisée en été, la salle à manger offre aux résidents un espace de restauration convivial.

### SALON DE COIFFURE

Un salon de coiffure est aménagé dans l'établissement au 2ème étage. Des coiffeuses professionnelles interviennent chaque semaine pour les résidents qui le souhaitent. Ce salon est également à la disposition des familles souhaitant occasionnellement coiffer leur parent. Sur demande, une esthéticienne peut également y assurer une prestation à la charge du résident.

### CULTE

La liberté de culte est de droit. Vous pouvez mettre en pratique vos convictions religieuses et philosophiques dans le respect mutuel des libertés d'autrui. Sur votre demande, vous pouvez recevoir la visite du ministre du culte de votre choix. Un office religieux catholique est célébré une fois par mois (le premier vendredi de chaque mois) dans la salle du restaurant.

### INFIRMERIE ET BUREAUX DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

L'infirmerie et le bureau des médecins intervenant dans la structure sont côte à côte et concentrent tout ce qui concerne l'aspect médical (préparation des médicaments, consultations, transmissions entre équipes de soin).

Les infirmiers et aides-soignants y sont à votre disposition pour répondre à votre question. Les familles sont également les bienvenues pour prendre des nouvelles de la santé de leur parent. Une salle spécifiquement dédiée aux soins de trouve également au rez-de-chaussée.

Le bureau du médecin coordonnateur de la résidence se situe au 1<sup>er</sup> étage, à gauche en sortant de l'ascenseur. Le médecin coordonnateur est présent les mardis et jeudis de 10h30 à 16h00 et reçoit les familles souhaitant avoir des informations sur l'état de santé de leur parent.

Le bureau de la psychologue est également situé au 1<sup>er</sup> étage, à droite en sortant de l'ascenseur. Présente les mardis et jeudis de 10h30 à 16h30, elle y reçoit les familles et les résidents qui souhaitent la voir.



## VOS REPAS

- Le petit-déjeuner est servi en chambre entre 7H30 et 9H00. Un roulement par étage est mis en place pour le service.
  - Les repas sont préparés quotidiennement par les cuisiniers de l'établissement et servis en salle à manger. Ils peuvent être exceptionnellement servis en chambre si votre état de santé le nécessite et après avis de l'équipe soignante.
- ➔ Horaire du déjeuner : 12h00
  - ➔ Horaire du dîner : 19H00
  - ➔ Le goûter est servi dans le salon à 16H00 ou en chambre de 15H00 à 15H30
  - ➔ Une collation nocturne est proposée

Les menus sont établis de manière à être équilibrés et sur conseil d'une diététicienne. Les régimes alimentaires particuliers sont pris en compte sur prescription médicale.

Les menus sont apposés de façon quotidienne sur le tableau d'affichage près de la salle à manger. Ils sont également envoyés aux familles chaque semaine.

Une commission des menus se réunit régulièrement afin de vous permettre d'exprimer vos souhaits et vos remarques.



## VOS SORTIES/VISITES

Pour les personnes pouvant circuler seules et sans risques, les sorties quotidiennes sont totalement libres, sous réserve de contre-indication médicale.

Pour des raisons de sécurité, toute absence doit systématiquement être signalée à l'accueil.

Vous pouvez recevoir des visites de vos proches et amis dans votre chambre, dans les salons ou dans le jardin.



## LE COURRIER

Le courrier et les journaux sont distribués quotidiennement lors du déjeuner, pour les résidents qui le reçoivent directement

Les résidents souhaitant poster du courrier doivent le donner à l'accueil. L'achat de timbre est possible à l'accueil au tarif en vigueur.



## TÉLÉPHONE/INTERNET

Si vous souhaitez le téléphone et internet, vous devez en faire la demande auprès d'Orange. Le branchement et les communications sont à votre charge.



## VOTRE LINGE

Le linge domestique (draps, taies, serviettes de bain, gants de toilette et serviettes de table) est fourni par l'établissement. Les draps, taies et linge de toilette sont entretenus par un prestataire extérieur.

L'entretien du linge personnel des résidents est assuré par la lingerie de l'établissement. Concernant le linge fragile (soie, lainage, rhovyl,...), il est conseillé de l'entretenir par vos soins.

Pour limiter les pertes, il est conseillé également de marquer le linge avec des étiquettes au nom du résident. Le trousseau donné à titre indicatif dans le dossier d'accueil doit tenir compte des habitudes vestimentaires du résident et de son état de dépendance. Le linge doit être renouvelé autant que nécessaire et en fonction des saisons.

L'établissement ne pourra être tenu responsable de la perte éventuelle de linge.

Les petits travaux de couture ne sont pas assurés par l'établissement.



## LES ACTIVITÉS

L'animation fait partie intégrante de la vie de l'établissement et est assurée par une équipe d'animation et des intervenants extérieurs. Des activités créatives, sociales, évènementielles et thérapeutiques vous sont proposées quotidiennement.

Des associations et des bénévoles interviennent également et participent aux objectifs de stimuler la mémoire, entretenir les repères, favoriser la détente, rompre la solitude et apporter du plaisir aux résidents.

Le programme hebdomadaire des activités est affiché à divers endroits (dans les ascenseurs, à chaque étage et sur le panneau à l'accueil) et envoyé à vos proches chaque semaine.

Lorsque le temps le permet des sorties à l'extérieur sont proposées : courses, médiathèque, sortie café

...

Divers ateliers sont proposés permettant ainsi à chaque résident de s'investir dans des activités individuelles ou collectives telles que : gymnastique douce, atelier mémoire, ateliers créatifs avec une ergothérapeute, projection de films, lotos, jeux de société...

Des repas à thème sont organisés à l'intérieur de la structure ou dans le jardin (Noël, Pâques, Jour de l'an...)

## ANNEXES

1. Charte des droits et des libertés de la personne accueillie
2. Règlement de fonctionnement : il vous sera remis lors de votre entrée dans la structure
3. Arrêté des personnes qualifiées

---

Ce livret d'accueil a été approuvé lors du CVS du 19 octobre 2023 et a été adopté par le Conseil d'Administration du 8 novembre 2023.

Il est conçu pour vous apporter un maximum d'informations.

Pour nous permettre de le faire évoluer, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

Vous avez des idées et des suggestions à nous soumettre quant à la vie quotidienne de l'établissement ? Faites-les nous connaître afin que nous les intégrions dans nos projets, si elles sont compatibles avec nos moyens et nos engagements.

Une boîte à suggestions est également à votre disposition à côté des ascenseurs.

Par avance merci.